

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 4 février 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-02-030

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 7.3. *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* – Demande de permis de sollicitation porte-à-porte;
- 7.4. *Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue* – Appel de candidatures au prix Yolette-Lévy 2019;
- 14.8. Approbation de soumission pour l'achat d'appareils d'entraînement pour le Studio Santé Desjardins;
- 14.9. *Raymond Chabot Grant Thornton* – Formation Web;
- 14.10. *Association Touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT)* – Rencontre sur la stratégie d'accueil touristique;
- 14.11. Approbation de la nouvelle tarification d'abonnement du Studio Santé Desjardins;
- 14.12. Autorisation pour la mairesse d'effectuer un voyage à Ste-Perpétue concernant le dossier d'une maison des aînés;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 6. URBANISME;
- 7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. CREAT – Demande d'appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue;

- 7.2. FQM – Appel à rencontrer le député fédéral de notre circonscription concernant le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);
- 7.3. Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue – Demande de permis de sollicitation porte-à-porte;
- 7.4. *Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue* – Appel de candidatures au prix Yolette-Lévy 2019;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. *Sécurité civile* – Demande d'aide financière Volet 2;
 - 14.2. OMH – Nomination d'un représentant municipal;
 - 14.3. *Club Nautique Lac Abitibi* – Nomination d'un représentant municipal;
 - 14.4. Journée de formation sur l'eau et les infrastructures municipales;
 - 14.5. Conférence dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2019;
 - 14.6. Protocole d'entente en la Municipalité et la SPCA Abitibi-Ouest;
 - 14.7. Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue – Rencontre régionale des responsables des camps de jour municipaux;
 - 14.8. Approbation de soumission pour l'achat d'appareils d'entraînement pour le Studio Santé Desjardins;
 - 14.9. *Raymond Chabot Grant Thornton* – Formation Web;
 - 14.10. *Association Touristique régionale d'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT)* – Rencontre sur la stratégie d'accueil touristique;
 - 14.11. Approbation de la nouvelle tarification d'abonnement du Studio Santé Desjardins;
 - 14.12. Autorisation pour la mairesse d'effectuer un voyage à Ste-Perpétue concernant le dossier d'une maison des aînés;
15. EMPLOYÉS;
 - 15.1. Embauche d'un animateur au *Comité Jeunesse*;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
 - 16.1. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement portant sur le contrôle des animaux domestiques;
17. PAROLE AU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-02-031

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 11, à la résolution n° 19-01-020 « Ministère de la Sécurité publique – Formation Urgence-Québec », au 3^e paragraphe, 3^e ligne, la phrase « L'adresse exacte du lieu de la formation ainsi que l'heure, seront transmis dans la semaine du 21 janvier prochain. », est supprimée et remplacée par « (...), de 8 h 30 à 16 h 30 à la Caserne des pompiers, au 111, 9^e Rue, 2^e étage ».

Résolution n° 19-02-032

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 29 janvier 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 29 janvier 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Suite à la résolution du conseil de ne pas payer pour un ajout de chaîne de télé de sport pour la chambre des joueurs des Vétérans à l'aréna, le conseil n'a pas eu suivi de la part des Vétérans. Ils ne se sont pas manifestés.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

FQM – Prise de position concernant le Registre québécois des armes à feu

La FQM a statué d'inviter le gouvernement à consulter largement les communautés de toutes les régions quant au suivi et à l'évaluation des impacts des mesures proposées par la ministre de la Sécurité publique Mme Geneviève Guilbault.

Lettre de démission d'une employée

Madame Line Mercier a fait parvenir à la Municipalité, en respectant un préavis de deux (2) semaines, sa lettre de démission au poste d'entretien ménager à la bibliothèque municipale. Mme Mercier quittera donc son poste le 12 février 2019.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME** Aucun dossier

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 19-02-033

CREAT – Demande d'appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue

- ATTENDU** que dans le cadre de la phase 3 de la démarche « *Par notre PROPRE énergie* », le *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue* (CREAT) souhaite mettre en place un projet structurant de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la région;
- ATTENDU** que ce projet comporte des bornes de niveau 3 à recharge rapide (BRCC; 400 V) et des bornes de niveau 2 (240 V) et qu'ultimement, ce projet souhaite stimuler l'utilisation du véhicule électrique en Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU** que par ce projet, le CREAT désire l'implantation de quatre BRCC supplémentaires, ainsi que quatorze bornes de niveau 2 dans les différentes MRC de la région pour 2019, ce qui permettrait de doubler le nombre de municipalités où on trouverait une borne de recharge, augmenterait la sécurité des « *électromobilistes* » à travers toute la région, favoriserait la transition énergétique et aiderait à diminuer les taux d'émissions de GES;
- ATTENDU** que le CREAT demande notre appui moral dans ce projet porteur et si la situation nous le permet, de nous engager financièrement afin de contribuer concrètement à la réalisation de ce projet;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite avoir une telle borne sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal appuie le CREAT dans le projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue et fera parvenir à ce dernier une lettre en ce sens. La Municipalité manifeste son appui en signifiant qu'elle est d'accord pour accueillir une telle borne sur son territoire et propose que ce soit à l'Édifice municipal du 499, route 393 à Palmarolle.

Résolution n° 19-02-034

FQM – Appel à rencontrer le député fédéral de notre circonscription concernant le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appui la demande de la FQM de faire appel à notre députée au fédéral, représentant notre circonscription à la Chambre des communes à Ottawa, Madame Christine Moore, afin de la sensibiliser à la revendication de la *Fédération* d'élargir les catégories de projets admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec* (TECQ). Une lettre en ce sens leur sera envoyée.

Résolution n° 19-02-035

Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue – Demande de permis de sollicitation porte-à-porte

- ATTENDU** que la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* est un organisme de bienfaisance détenant son numéro d'enregistrement canadien (ARC) à titre d'organisme à but lucratif;

ATTENDU que la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* a, comme principal moyen de financement, la sollicitation de dons auprès des citoyens par le porte-à-porte lors d'une campagne annuelle de financement;

ATTENDU que la campagne de financement se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2019 sur tout le territoire d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU que la Municipalité a accordé un permis de sollicitation chaque année depuis 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* à effectuer de la sollicitation porte-à-porte sur le territoire de la municipalité lors de leur campagne de financement qui se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2019, et émettra un tel permis à cet effet.

Résolution n° 19-02-036

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue – Appel de candidatures au prix Yolette-Lévy 2019

ATTENDU que le Prix Yolette-Lévy sera remis à une candidate résidant sur le territoire en reconnaissance de son engagement envers la communauté, son leadership et son dynamisme;

CONSIDÉRANT que le Prix Yolette-Lévy est décerné en l'honneur de feu Mme Yolette Lévy qui a milité pendant de nombreuses années à l'amélioration de la société, a basé ses interventions sur les grands principes de la parité, de l'égalité et du mieux-être de la collectivité régionale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal propose la mise en candidature de madame Aline Bégin, au prix Yolette-Lévy 2019, qui devra être soumise au plus tard le vendredi 1^{er} mars 2019.

QUE le conseil municipal demande à ce que cet appel de candidatures soit affiché sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité. Vous pouvez envoyer des noms de candidature à la Municipalité.

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution n° 19-02-037

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 janvier 2019

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

- ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent quatre-vingt-treize mille neuf cent treize dollars et quarante-deux cents (193 913.42 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et quinze cents (31 989.15 \$);

QUE la liste des salaires versés au 31 janvier 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-cinq cents (25 294.25 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-02-038

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

- ATTENDU** que le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, a été édicté par le ministre de la Sécurité publique

le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU

que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU

que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le *ministère de la Sécurité publique* en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de douze mille dollars (12 000 \$), dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent douze mille dollars (12 000 \$), et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2 000 \$);

QUE la Municipalité autorise la directrice générale Carole Samson à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Résolution n° 19-02-039

OMH – Nomination d'un représentant municipal

ATTENDU

que le conseil municipal a nommé, à la résolution 18-01-012, deux personnes en tant que représentants de la Municipalité, au sein du conseil d'administration de l'OMH, soit le conseiller Marc Tanguay et la conseillère Lyne Vachon;

ATTENDU

que le conseiller Marc Tanguay a quitté son poste de conseiller municipal au siège n° 2, le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Marc Tanguay, citoyen de Palmarolle, en tant que représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation* (OMH) qui maintiendra son mandat. La conseillère Lyne Vachon ne poursuivra pas son mandat pour lequel elle a été nommée à la résolution numéro 18-01-012.

Résolution n° 19-02-040

Club Nautique Lac Abitibi – Nomination d'un représentant municipal

ATTENDU

que le conseil municipal a nommé, à la résolution 18-12-355, une personne en tant que représentant de la Municipalité, au sein du conseil d'administration du *Club Nautique Lac Abitibi*, soit le conseiller Marc Tanguay;

ATTENDU que le conseiller Marc Tanguay a quitté son poste de conseiller municipal au siège n° 2, le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal abroge la résolution n° 18-12-355;

QUE le conseil municipal statue que monsieur Marc Tanguay, citoyen de Palmarolle, est nommé représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration du *Club Nautique Lac Abitibi* pour l'année 2019.

Résolution n° 19-02-041

Journée de formation sur l'eau et les infrastructures municipales

ATTENDU que cette formation s'adresse principalement aux gestionnaires municipaux et aux responsables et opérateurs des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal ne mandate aucun conseiller afin de participer à ladite formation offerte par CAN EXPLORE, NORDIKEAU et AQUIFER, qui se tiendra à l'Hôtel Forestel de Val-d'Or, le mercredi 27 février prochain.

Résolution n° 19-02-042

Conférence dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2019

ATTENDU que cette conférence s'adresse à tous les élus municipaux;

CONSIDÉRANT que cette activité aura lieu sous la formule d'un souper conférence organisée par la *Commission scolaire du Lac-Abitibi*, l'*Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue* et *Action Réussite* en collaboration avec la *Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Lyne Vachon, à assister à la conférence de monsieur Michel Laplante dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2019, qui se tiendra le mercredi 13 février prochain à 18 heures, à la Brasserie La brute du coin de La Sarre. Les frais déplacements, les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 19-02-043

Protocole d'entente entre la Municipalité et la SPCA Abitibi-Ouest

ATTENDU que suite à la résiliation de l'entente de monsieur Yvan Goulet avec la Municipalité concernant le contrôle des animaux domestiques, cette dernière n'aura plus de contrôleur animalier pour son territoire à partir du 23 avril 2019;

ATTENDU que la Municipalité désire conclure une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest pour effectuer le contrôle des animaux domestiques sur son territoire ainsi que l'application de son règlement concernant les animaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale Carole Samson, afin de signer ladite entente entre la Municipalité de Palmarolle et la SPCA Abitibi-Ouest de La Sarre.

QUE la municipalité adoptera un nouveau règlement sur le contrôle des animaux domestiques et le fera parvenir à la SPCA Abitibi-Ouest après son adoption. L'entente sera signée après l'adoption dudit règlement.

Résolution n° 19-02-044

**Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue –
Rencontre régionale des responsables des
camps de jour municipaux**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal ne délègue personne afin d'assister à la rencontre régionale des responsables des camps de jour municipaux qui se tiendra le mercredi 27 février prochain à McWatters, puisque cette rencontre s'adresse à la corporation Les Loisirs de Palmarolle Inc. qui gère cette activité.

Résolution n° 19-02-045

**Approbation de soumission pour l'achat
d'appareils d'entraînement pour le Studio
Santé Desjardins**

ATTENDU qu'à la résolution 18-09-267, la Municipalité a autorisé le dépôt du projet « *Modernisation et renouveau au Studio Santé Desjardins* » au *Fonds de développement des territoires* (FDT) de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU qu'à la résolution 18-09-273, la Municipalité a autorisé la dépense de huit mille neuf cent soixante-quinze dollars et vingt cents (8 975.20 \$) pour acheter de nouveaux équipements pour le Studio Santé Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les achats d'appareils d'entraînement pour le Studio Santé Desjardins de Palmarolle, pour le montant indiqué au préambule.

Résolution n° 19-02-046

**Raymond Chabot Grant Thornton –
Formation Web;**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister à la conférence Webinaire offerte gratuitement par *Raymond Chabot Grant Thornton* ayant pour thème « *La pénurie de main-d'œuvre, un défi de taille pour tous les secteurs et toutes les régions!* », le mercredi 20 février prochain de midi à 13 heures.

Résolution n° 19-02-047

Association Touristique régionale d’Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) – Rencontre sur la stratégie d’accueil touristique

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal ne mandate aucun conseiller afin d’assister à la rencontre « *Stratégie accueil touristique – tournée des territoires* », de l’ATRAT, qui se tiendra le jeudi 21 février prochain à Macamic.

Résolution n° 19-02-048

Approbation de la nouvelle tarification d’abonnement du Studio Santé Desjardins

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, responsable du *Studio Santé Desjardins*, a fourni au conseil municipal la tarification des abonnements aux gyms de différentes municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de ne pas modifier à la baisse la tarification d’abonnement actuelle du Studio Santé Desjardins.

QUE le conseil municipal statue de modifier la répartition des catégories de la façon suivante :

Abonnement étudiant		Abonnement Couple	
1 semaine	8, ⁰⁰ \$	1 semaine	15, ⁰⁰ \$
1 mois	35, ⁰⁰ \$	1 mois	70, ⁰⁰ \$
3 mois	85, ⁰⁰ \$	3 mois	175, ⁰⁰ \$
6 mois	150, ⁰⁰ \$	6 mois	275, ⁰⁰ \$
1 an	235, ⁰⁰ \$	1 an	405, ⁰⁰ \$
Abonnements Adulte		Abonnements Famille	
1 semaine	10, ⁰⁰ \$	1 semaine	20, ⁰⁰ \$
1 mois	40, ⁰⁰ \$	1 mois	70, ⁰⁰ \$
3 mois	100, ⁰⁰ \$	3 mois	175, ⁰⁰ \$
6 mois	185, ⁰⁰ \$	6 mois	300, ⁰⁰ \$
1 an	270, ⁰⁰ \$	1 an	500, ⁰⁰ \$

DÉFINITIONS :

Étudiant : Enfant et adolescent de 18 ans et moins et personne de 18 ans et plus pouvant prouver qu’il est aux études (carte d’étudiant valide).

Adulte : Personne de 18 ans et plus.

Couple : 2 adultes qui habitent à la même adresse résidentielle.

Famille : Au moins 3 personnes qui habitent à la même adresse résidentielle comprenant un ou deux adultes et des enfants âgés de 18 ans et moins.

Résolution n° 19-02-049

Autorisation pour la mairesse d’effectuer un voyage à Ste-Perpétue concernant le dossier d’une maison des aînés

ATTENDU que quatre (4) personnes du CISSSAT vont visiter une Maison des Aînés à Ste-Perpétue le 12 février 2019, afin

d'obtenir différentes informations, dont la construction et le fonctionnement d'une Maison des Aînés;

ATTENDU qu'une demande fut faite auprès du CISSSAT pour que la mairesse madame Louisa Gobeil, se joigne au groupe du CISSSAT et que ses frais du voyage soient payés par celui-ci. La réponse obtenue fut un refus;

ATTENDU que la mairesse madame Louisa Gobeil, demande au conseil municipal de payer ses frais de déplacement pour participer à ce voyage dont le billet d'avion aller-retour s'élève à neuf cent soixante-seize dollars (976 \$);

ATTENDU que le budget de la Municipalité pour 2019 fut adopté le 29 janvier 2019 et qu'une dépense de ce genre n'est pas incluse dans le budget;

CONSIDÉRANT les frais élevés de déplacement et les nombreuses coupures que le conseil municipal a dû effectuer pour balancer son budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas les frais de déplacement pour le voyage à Ste-Perpétue de madame Louisa Gobeil, mairesse de la Municipalité.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 19-02-050

Embauche d'un animateur au Comité Jeunesse

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jefferson Solon pour le Comité Jeunesse, en tant qu'animateur auprès des jeunes au local de Palmarolle.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Chabot, à l'effet que le *Règlement n° 256* et son amendement par le *Règlement n° 278* concernant les animaux de compagnie, soient abrogés et remplacés par un règlement intitulé « *Contrôle des animaux domestiques* ». Le projet dudit règlement est présenté séance tenante.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-02-051

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 40 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière